

ELABORATION DES CLASSEMENTS BIATHLON

L'élaboration des classements en points est faite par le centre de calcul sous le contrôle du BTN NORDIQUE.

Vous pourrez le consulter sur Internet (www.ffs.fr) rubrique [Biathlon/Compétitions/Classements].

Pour le calcul des points FFS de la nouvelle saison on utilise une liste support, la 1^{ère} de la saison passée (Novembre). Exemple pour la saison 2011/2012 se sera la liste 111 (Novembre 2010) qui sera utilisée pour le calcul des points des listes 112 à 612. Pour la sortie de la liste 712 se sera la liste 112.

☞ Voir rubrique [Biathlon\Règlement\Règlementation Biathlon] «3-Calcul des points : Parution des listes » <http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGBIATH/FFSreg-biat3c.pdf>

Le classement final d'un coureur sera déterminé en faisant :

- ⇒ **3 courses** ou plus durant la période de prise en compte des épreuves (Nationales et Internationales) :
On fait la moyenne des 3 meilleurs points courses + pénalité course, il obtiendra cette note
- ⇒ **2 courses** durant la période de prise en compte des épreuves (Nationales et Internationales) :
On fait la moyenne des 2 courses + 20 points (supplément simple). Par contre si cette note obtenue est inférieure à sa note de la liste support il gardera sa note de la liste support.
- ⇒ **1 course** durant la période de prise en compte des épreuves (Nationale et Internationale) :
On rajoute 40 points (supplément double). Par contre si cette note obtenue est inférieure à sa note de la liste support il gardera sa note de la liste support.
- ⇒ **0 course** durant la période de prise en compte des épreuves :
On rajoute
 - 40 points (supplément double) à sa note de la liste support
 - Ou 20 points (supplément simple) si le coureur a le statut de blessé à sa note de la liste support

Nota :

Suite à l'arrêt des compétitions FFS cette saison 2020/2021 lié à la situation COVID, toutes les listes à compter du 1^{er} juillet 2021 et ceux tout au long de la saison 2021/2022, tiendront compte de cette règle de calcul de la note :

Le mode de calcul et les périodes de prises en compte des résultats seront inchangés mais à la fin du calcul de cette note on appliquera cette règle :

- si la note d'un coureur est supérieure à celle figurant sur la 1^{ère} liste (N° 121 – Novembre 2020) il conservera son classement. **Ce classement sera suivi du symbole « % »**
- les coureurs n'ayant pas renouvelés leur licence cette saison (2020/2021) bénéficieront de cette mesure à la sortie d'une nouvelle liste de points s'il renouvelle leur licence en 2021/2022.

Elle s'arrêtera lors de la sortie de la dernière liste de points FFS de la saison 2021/2022 (mai 2022).

Demande de statut de blessé :

Coureurs malades ou accidentés :

- Trois performances réalisées : moyenne des notes.
- Deux performances réalisées : ajouter à la moyenne des 2 notes un supplément simple (voir barème des suppléments).
- Une seule performance réalisée : ajouter à cette note de résultats un supplément simple (voir barème des suppléments).
- Si aucune performance n'est enregistrée : ajouter au classement de la liste support, la pénalité simple.

Les demandes doivent être adressées à la FFS avant le 31 Mai en joignant :

- un certificat médical,
- la période pendant laquelle le coureur n'a pas couru.

Autres cas:

Ces cas seront exceptionnels et devront faire l'objet d'une demande justificative précise. La demande de statut de blessé doit être présentée au centre de calcul avant le 31 mai.

Barème des suppléments discipline nordique :

SUPPLEMENT SIMPLE		SUPPLEMENT DOUBLE	
20 Points		40 Points	
FOND	= 20 Points	FOND	= 40 Points
ROLLERSKI	= 20 Points	ROLLERSKI	= 40 Points
BIATHLON	= 20 Points	BIATHLON	= 40 Points
SAUT	= 20 Points	SAUT	= 40 Points
COMBINE NORDIQUE	= 20 Points	COMBINE NORDIQUE	= 40 Points